

# Le bilan mitigé de la Suisse devant l'ONU

## OPINION

Alors que la Suisse vient de terminer son examen devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des Nations unies, les organisations de la société civile tirent un bilan mitigé. La Plateforme des ONG suisses pour les droits humains avait déposé en amont le rapport alternatif de la société civile, qui fait office de «livre noir» des droits économiques, sociaux et culturels en Suisse.

La société civile se félicite de l'annonce faite par la Confédération de la création d'une institution nationale des droits humains à la fin de l'année par le Conseil fédéral. Cette exigence de longue date de la société civile devrait donc enfin être remplie. Mauvaise nouvelle cependant: la future institution n'aura selon toute vraisemblance pas la compétence de recevoir des plaintes. Une condition essentielle des Principes de Paris, à savoir le standard que la Suisse s'est engagée à remplir. De plus, la délégation a également annoncé que la Suisse ne comptait toujours pas signer le Protocole facultatif se rapportant au pacte – qui permet le dépôt de plaintes devant le Comité de l'ONU en cas de violations des DESC – en donnant des raisons que les expert·e·s ont qualifiées de «non convaincantes».

La Suisse est aujourd'hui l'un des derniers Etats parties à défendre la position selon laquelle le Pacte international relatif aux DESC ne comprendrait que des principes et des objectifs programmatiques, et non pas des droits justiciables et des obligations juridiques directement applicables. Cette position n'est plus tenable et a été, une nouvelle fois, critiquée par le Comité des DESC; l'applicabilité directe de nombreuses obligations du pacte doit être reconnue par les juridictions cantonales et

nationales. De plus, le comité a souligné à plusieurs reprises que «la Suisse ne peut pas utiliser la justification de son système fédéral pour échapper à ses obligations internationales».

Les expert·e·s se sont également inquiété·e·s du traitement par la Suisse des personnes en demande d'asile. L'interdiction de travailler et de poursuivre une formation professionnelle, les obstacles au regroupement familial, les disparités dans l'aide octroyée (qui

## La Suisse ne peut pas utiliser la justification de son système fédéral pour échapper à ses obligations internationales

concernent également les citoyen·ne·s suisses), ou encore le logement dans des abris souterrains ont été largement critiqués. D'après le responsable du Secrétariat d'Etat aux migrations, «10 francs par jour pour les personnes à l'aide d'urgence, c'est de l'argent de poche vu que tous leurs besoins sont assurés»! Les professionnel·le·s de l'asile qui travaillent sur le terrain, choqué·e·s par cette déclaration, ont rappelé les graves conséquences sur la santé physique et mentale des personnes qui peuvent rester bloquées dans cette situation pendant de longues périodes. Elles n'ont pas le droit de travailler et de nom-

breux jeunes doivent renoncer à leur apprentissage, alors même que leur renvoi est, en pratique, impossible.

De nombreux autres manquements de la Suisse ont été évoqués lors de cet examen, comme le manque de cadre réglementaire pour les activités des multinationales basées en Suisse; le manque de contrôle des conditions de travail et des salaires; l'absence de solution de garde pour 20% des enfants en âge préscolaire; le non-respect de l'engagement de la Suisse à dédier 0,7% de son PIB à l'aide au développement; une politique climatique peu ambitieuse; l'absence d'étude d'impact sur les droits humains avant la conclusion de traités de libre-échange ou encore l'impossibilité de réintégration de l'employé et de sanctions dissuasives contre l'employeur lors d'un licenciement antisyndical.

Le comité publiera ses recommandations à la fin du mois et la société civile compte s'employer à ce qu'elles soient suivies d'effet à tous les niveaux de l'Etat fédéral. La réélection du parlement fédéral le 20 octobre prochain sera également un moment clé à saisir pour faire avancer les forces progressistes en matière de droits humains. ■

Léa Winter est coordinatrice du groupe de travail sur le Pacte international relatif aux DESC de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains

LÉA WINTER  
COPRÉSIDENTE DE FIAN SUISSE

